



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 22 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 16 juin 2023, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire et sous sa Présidence.

Présents : ALIBERT Florent - ALASSET Mathieu - BARON Alain - CASTAN Thierry - DANIAU Jean- Louis - LAURENT Mélissa - MOUYON Bruno - RAOUL Jérôme - THÉRON Fabrice.

Absents excusés: LECABEC Véronique

MARQUIÉ Ghislaine avec procuration à DANIAU Jean-Louis

HENRI Rosane avec procuration à RAOUL Jérôme

TESTÉ Sylvie avec procuration à LAURENT Mélissa

LAC Cédric avec procuration à CASTAN Thierry.

AMARGIER Stéphane avec procuration à MOUYON Bruno

Secrétaire de séance : RAOUL Jérôme



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13-04-2023
2. PLU : présentation et débat sur les orientations générales du PADD
3. TERRES DU LAURAGAIS : approbation des rapports de la CLET 1-2-3
4. TERRES DU LAURAGAIS : urbanisme : signature de l'avenant ADS portant modification des dispositions de la convention déterminant la durée d'intervention du service commun
5. TERRES DU LAURAGAIS : approbation de la Convention Territoriale Globale
6. INVESTISSEMENT: validation de projets et choix de prestataires
7. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h15.

Quorum atteint : 09/15.

1- VALIDATION DU PV DU 13/04/2023 :

Le PV du 13/04/2023 est validé à l'unanimité des présents.

2- PLU : débat en conseil municipal sur les orientations générales du PADD du PLU de Montgaillard Lauragais: délibération 18-04-2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en date du 9 juillet 2021, et certains de ses objectifs.

Il rappelle les enjeux issus de la phase de diagnostic et d'état initial de l'environnement qui ont permis de construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi que la place centrale du PADD au sein du PLU.

La prochaine étape de la procédure consistera en la traduction de ce PADD en cohérence avec les grandes orientations définies, par la réalisation du règlement écrit et graphique et des orientations d'aménagement et de programmation.

Monsieur le Maire détaille ensuite les choix et orientations générales retenus par le PADD qui s'organise selon les axes suivants :

1. Une identité de territoire à valoriser
2. Un projet confortant le rôle de centralité du bourg
3. Un territoire à connecter

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les conclusions du débat, le conseil municipal :

- **PREND ACTE et ATTESTE** de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme, conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.

-**ADOpte** les orientations générales du PADD du plu de Montgaillard-Lauragais

Voix pour	14	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : de MARQUIÉ Ghislaine à DANIAU Jean-Louis, d'HENRI Rosane à RAOUL Jérôme, de TESTÉ Sylvie à LAURENT Mélissa, de LAC Cédric à CASTAN Thierry et d'AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno.

3-TERRES DU LAURAGAIS : approbation du rapport de la CLET N°1 : restitution de la compétence supplémentaire : « politique du logement et du cadre de vie » : délibération 19-04-2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le rapport de la CLET n°1 a été adopté à l'unanimité des membres de la CLECT présents. Il donne lecture du présent rapport.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le rapport CLECT n° 1-2023 concernant la politique du logement et le cadre de vie dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT.

Voix pour	13	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions	1	Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : de MARQUIÉ Ghislaine à DANIAU Jean-Louis, d'HENRI Rosane à RAOUL Jérôme, de TESTÉ Sylvie à LAURENT Mélissa, de LAC Cédric à CASTAN Thierry et d'AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno.

Abstention de DANIAU J-L.

4- TERRES DU LAURAGAIS : approbation du rapport de la CLET N°2 : restitution aux communes de la compétence complémentaire fauchage : délibération 20-04-2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le rapport de la CLET n°2 a été adopté avec 2 votes contre, 4 abstentions, 30 votes pour des membres de la CLECT présents.

Il donne lecture du présent rapport aux membres du Conseil Municipal.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le rapport CLECT n° 2-2023 concernant l'évaluation des charges transférées pour restituer aux communes le fauchage dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil refuse le **Rapport CLECT n°2** « modification de l'intérêt communautaire de la Compétence supplémentaire : Création, aménagement et entretien de la voirie (Restitution aux communes de la partie fauchage » en date du 23 mai 2023 tel que présenté et en annexe de la présente délibération **au motif que le mode de calcul de la compensation financière versée par la Communauté de Communes ne prend pas en compte le coût réel de la compétence.**

Voix pour		Dont procuration	
Voix contre	14	Dont procuration	5
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : de MARQUIÉ Ghislaine à DANIAU Jean-Louis, d'HENRI Rosane à RAOUL Jérôme, de TESTÉ Sylvie à LAURENT Mélissa, de LAC Cédric à CASTAN Thierry et d'AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno.

5- TERRES DU LAURAGAIS : approbation du rapport de la CLET N°3 : révision libre du Pool Routier 2022-2025 : délibération 21-04-2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le rapport de la CLET n°3 a été adopté à l'unanimité des membres de la CLECT présents.

Il donne lecture du présent rapport aux membres du Conseil Municipal.

2022-2025 « Augmentation de l'enveloppe des communes par décision du Conseil Départemental de la Haute-Garonne » dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT.

Voix pour	14	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : de MARQUIÉ Ghislaine à DANIAU Jean-Louis, d'HENRI Rosane à RAOUL Jérôme, de TESTÉ Sylvie à LAURENT Mélissa, de LAC Cédric à CASTAN Thierry et d'AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno.

6- URBANISME : modification par avenant des dispositions de la convention déterminant la durée d'intervention du service commun d'instruction des ADS : délibération 22-04-2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de proroger la date de validité de la convention sur l'intervention du service commun d'instruction des ADS afin d'assurer la continuité de ce service jusqu'au 31 décembre 2023.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette prorogation à compter du 1^{er} août 2023 et de l'autoriser à signer l'avenant de prorogation de la dite-convention.

Voix pour	14	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : de MARQUIÉ Ghislaine à DANIAU Jean-Louis, d'HENRI Rosane à RAOUL Jérôme, de TESTÉ Sylvie à LAURENT Mélissa, de LAC Cédric à CASTAN Thierry et d'AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno.

7- INVESTISSEMENT : matériels informatiques mairie : délibération 23-04-2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer le matériel informatique de la mairie en raison de son obsolescence.

Il propose au Conseil Municipal de retenir le devis de la Société MRCl d'un montant de 2851 € TTC et de l'autoriser à faire une demande de subvention au Conseil Départemental pour cette acquisition.

La dépense a été budgétisée et approuvée par le conseil municipal lors du vote du BP 2023.

Voix pour	14	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : de MARQUIÉ Ghislaine à DANIAU Jean-Louis, d'HENRI Rosane à RAOUL Jérôme, de TESTÉ Sylvie à LAURENT Mélissa, de LAC Cédric à CASTAN Thierry et d'AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno.

8- INVESTISSEMENT: mobilier salle des fêtes : délibération 24-04-2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de tables « Mange debout » pour les manifestations à la Salle des Fêtes.

Il propose au Conseil Municipal de retenir le devis de la Société MANUTAN d'un montant de 1366.08 € TTC et de l'autoriser à faire une demande de subvention au Conseil Départemental pour cette acquisition.

La dépense a été approuvée et budgétisée par le conseil municipal lors du vote du BP 2023.

Voix pour	14	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : de MARQUIÉ Ghislaine à DANIAU Jean-Louis, d'HENRI Rosane à RAOUL Jérôme, de TESTÉ Sylvie à LAURENT Mélissa, de LAC Cédric à CASTAN Thierry et d'AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno.

9- FONCTIONNEMENT: acquisition d'un chapiteau de la Communauté de communes : délibération 25-04-2023

Pour faire suite au Conseil municipal du 30 mars 2023 (question diverse n°1), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'un chapiteau de de la communauté de Communes.

Il propose au Conseil Municipal de positionner la Commune de Montgaillard-Lauragais pour cette acquisition d'un montant de 1300 € TTC moins 432 € de réparation soit 868 € et de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires pour cette acquisition.

La somme nécessaire à cette acquisition sera imputée au budget primitif en fonctionnement.

Voix pour	14	Dont procuration	5
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : de MARQUIÉ Ghislaine à DANIAU Jean-Louis, d'HENRI Rosane à RAOUL Jérôme, de TESTÉ Sylvie à LAURENT Mélissa, de LAC Cédric à CASTAN Thierry et d'AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno.

10-QUESTIONS DIVERSES :

1/Information Orange : présélection de la commune pour la fermeture du réseau cuivre en janvier 2027.

2/Tarif cantine : en raison de l'augmentation au 1^{er} janvier 2023 des produits chez les fournisseurs et du choix d'un nouveau fournisseur local bio, une augmentation sera envisagée au 1^{er} septembre 2023 de 0.15 € pour un tarif repas de 3 € (la dernière tarification date du 25/11/2014).

Cette augmentation sera proposée au prochain conseil municipal.

3/Chauffage mairie : Présentation de l'étude de comparaison entre la pompe à chaleur et la géothermie.

La séance est levée à 22h 30.

Le Maire, Bruno MOUYON.

Le secrétaire de séance, Jérôme RAOUL.

Pour le Maire empêché
L'Adjoint

